

**AFFAIRE N° 4 - NOUVELLES DENOMINATIONS DE VOIES DE LA VILLE**

V. P. R. e

**Le Maire :** Je demande au Conseil Municipal de prendre une décision en ce qui concerne les nouvelles dénominations des rues de la ville de Saint-Denis.

- Vous vous rappelez que la S.I.D.B. avait demandé de baptiser le boulevard Buret mais avec la bifurcation à l'intérieur du lotissement comme était le boulevard Buret. Nous n'avions pas voulu nous prononcer.

Nous vous proposons aujourd'hui de donner le nom de "ETIENNE HENRI" à ce qui est la route que la S.I.D.B. voulait baptiser du nom de "Buret".

Etienne HENRI est celui qui a baptisé la ville de Saint-Denis et nous rendions ainsi hommage à celui qui le premier a donné le nom à notre ville.

Je vous demande, Messieurs, de prendre la parole sur la proposition qui vous est faite par le Maire et ses Adjoints, ou de contester cette proposition.

Messieurs, êtes-vous d'accord pour donner le nom d'Etienne Henri à cette voie qui passe à travers le lotissement des Familles ?

Adopté à l'unanimité.

- Il y a une autre voie de ce lotissement que la S.I.D.B. nous avait demandé de baptiser "Des des Familles". Nous nous sommes prononcés sur la question en disant d'abord qu'il n'y avait pas de Familles...

C'est une proposition personnelle que je vous fais et c'est de donner le nom de M. MESSIER à cette rue, car il est une des grandes figures de notre Département et il représente pour beaucoup d'entre nous le Clergé de la Réunion, et beaucoup d'entre nous dont il a été un Professeur gardent pour lui un grand respect.

Je demande donc au Conseil Municipal de délibérer sur la proposition que je vous fais.

Adopté à l'unanimité.

- Enfin, nous demandons que l'ex-ligéant Félix Guyon soit baptisé du nom d'Adolphe LEROY ?

M. MAYHE demande qui est Adolphe LEROY ...

M. BENOIST précise qu'Adolphe LEROY est un des principaux peintres réunionnais qui a réalisé un certain nombre de tableaux qui sont aujourd'hui très recherchés et qui ont de la valeur...

La proposition du Maire est adoptée à l'unanimité.

X X  
X X

Approuvé  
St Denis, le 9 Mars 1966  
Le Maire et par délégation  
Le Secrétaire Général  
signé: J. Clément